



ACCORD CADRE 2022-2024

Spécial Rémunérations

La CFE-CGC siffle la fin de la récréation !

Force est de constater que l'accord cadre risque de devenir un fourre-tout qui permet à la Direction, au bénéfice de quelques mesures positives, de faire passer des pilules bien plus indigestes pour les salariés de droit privé.

En effet, il ne faudrait pas que nous tombions collectivement dans le piège d'un accord au chantage où l'on prend le package ou rien, notamment si le package englobe des régressions significatives.

Certains ont pris l'habitude de nous faire peur avec la prétendue apocalypse d'une non-signature d'un accord cadre. Il faut rappeler que nous avons vécu durant des décennies sans accord cadre et que les évolutions en termes de rémunérations ne s'en portaient pas plus mal. Il existe une autre méthode qui consiste à signer des accords séparés, ce qui permet de valider les bons accords et de rejeter les mauvais.

Pour la **CFE-CGC**, le dossier des rémunérations doit être repensé. La baisse des PVO, des augmentations annuelles de 5 points d'indice pour certains, des NAO vides de contenu depuis des lustres, tout cela doit cesser.

La **CFE-CGC** propose deux approches possibles dans l'accord cadre :

- Garantir que les NAO permettront des augmentations de la valeur du point équivalentes au minimum à l'inflation. Les déroulements de carrière se faisant par l'attribution de points supplémentaires avec un plancher minimum tous les 3 ans (les fameux 20 points minimum actuels),
- Ou bien, garantir un minimum de 40 points d'indice tous les 3 ans compensant partiellement un gel prolongé de la valeur du point.

En cas de refus, la **CFE-CGC** est favorable à des négociations dans un dispositif spécifique dédié aux rémunérations permettant de couvrir le coût de la vie et les avancements de carrière.

Pour la **CFE-CGC**, l'harmonisation des droits ne veut pas dire déshabiller Pierre pour habiller Paul !



Partagez-vous cette analyse ?

**Pour contribuer à changer les choses,
nous avons besoin de votre avis.**

Utilisez les boutons de votes de ce message